

BROUGHAM

IMMOBILIER

HONORAIRES TRANSACTION

APPARTEMENTS - VILLAS - PAVILLONS

	% T.T.C *
Prix de vente < 100 000€	Forfait de 6 600€
De 100 001 à 200 000€	7.00 %
De 200 001€ à plus	6.00 %

* TVA au taux actuel de 20% - Pourcentage applicable sur Prix de Vente Honoraires d'agence Inclus
Honoraires à la charge du vendeur sauf si stipulations contraires prévues au mandat.

LOCAUX COMMERCIAUX - TERRAINS

	% T.T.C *
Locaux commerciaux	10.00 %
Terrains	10.00 % (minimum 6 600€)

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal. Le versement des honoraires sera perçu uniquement le jour de l'acte définitif.

BROUGHAM IMMOBILIER

HONORAIRES GESTION LOCATION

GESTION IMMOBILIÈRE

	PRIX H.T.	PRIX T.T.C*
Forfait frais de gestion mensuel	5,25 %	6,30 %
Assurance loyers impayés (option**)	2.08 %	2,50 %
Frais fixes mensuels de gestion administrative	3,75 €	4,50 €
Forfait frais de gestion location saisonnière / courte durée	Nous consulter	Nous consulter

* TVA au taux actuel de 20% - Pourcentage applicable sur les sommes encaissées.

**Assurance loyers impayés ZELOK (assurance garantie des loyers + charges impayés et frais de procédure)

LOCATION OU RELOCATION (À USAGE D'HABITATION)

	Montant dû par parties (locataires et bailleurs)
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 euros TTC /m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 euros TTC /m2
Entremise et négociation	OFFERT

TVA au taux actuel de 20%.